Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260303-3_CE-DE

DEPARTEMENT DES **COTES D'ARMOR**
COMMUNE de ***TREDREZ-LOCQUEMEAU***

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Comité de **la Caisse des Ecoles** de TREDREZ-LOCQUEMEAU

Séance du 19 février 2026

Date de la convocation	05.02.2026
Nombre de membres afférents au comité	09
Nombre de membres présents	05
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	06

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à 17h30,
Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles de **TREDREZ-LOCQUEMEAU,** dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Président,

Etaient présents : LE JEUNE Joël, LEBON Mariannick, DAVO Laurie, LE HOUEROU Pierre, L'ESCOP Jean-Paul,

Absents excusés : LE JEUNE Enora (procuration à M. LE JEUNE), L'HEVEDER Erwan, THOMAS Lucie, BUREAU Elise,

---

DELIBERATION N°3 DU 19/02/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2026 de Monsieur le Président qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses 148 000 €

- Recettes 148 000 €

Pour copie conforme,
Joël LE JEUNE, Président

CAISSE DES ECOLES
22300 TREDREZ-LOCQUEMEAU

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU ★ 22300 ★

Délibération rendue exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 20/02/2026